



ONTIGNY-SUR-L'AIN (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Situation : Le village est situé dans la vallée de l'Ain, sur la rive gauche de cette rivière. (*Montinium, Montagnacum, Montiniacus, Montagney, Montigny-lès-Monnet*).

Village de l'arrondissement de Poligny ; canton et bureau de poste de Champagnole ; perception de Crotenay ; paroisse de Monnet-la-Ville ; à 2 km de ce dernier lieu, 12 de Champagnole, 18 de Poligny, 22 d'Arbois et 25 de Lons-le-Saunier. Altitude 306 m.

Communes limitrophes : au nord Pont-du-Navoy et Monnet-la-Ville ; au sud Châtillon-sur-Courtine et Marigny ; à l'est Mont-sur-Monnet et à l'ouest Châtillon et Mirebel. Monnet-le-Château, Monnet-le-Bourg et le Moulin des Tilleuls font partie de la commune.

Le territoire est traversé par le chemin de grande communication n° 27, de Salins à Dortan, par les chemins vicinaux tirant à Marigny, à Monnet-la-Ville, au Pont-du-Navoy, à Mont-sur-Monnet, à Besain, à Crotenay, à Valempoulières, et par le chemin de la Tuelle ou de la Crozette ; par la rivière d'Ain, les ruisseaux de Vaivre, de la Fontaine-Noire, les biefs Martin et la Fontaine de Frasne, enfin par un petit ruisseau sans nom.

Les maisons sont groupées, mal bâties en pierre et couvertes en tavaillons, sauf quelques unes qui ont des toitures en tuiles. La plupart ne se composent que d'un simple rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 280 habitants ; en 1846, 340 ; en 1851, 365, dont 175 hommes et 190 femmes ; 349 maisons, savoir : 28 à Montigny, 4 à Monnet-le-Bourg et 2 à Monnet-le-Château ; 67 ménages. En 2002 : 184 habitants. Les habitants n'émigrent pas.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.
Vocabulaire : Saint Maurice.

Série communale à la mairie. La série du greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 5441 à 5448, 3 E 3802, 3 E 8557 et 3 E 9331 à 9333. Tables décennales : 3 E 1132 à 1140. Microfilmé sous les cotes 5 Mi 732- 733, 5 Mi 1273, 2 Mi 1106, 5 Mi 2 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1823 : 798 Ha divisés en 1113 parcelles que possèdent 157 propriétaires , dont 77 forains ; 339 Ha en terres labourables, 183 Ha en bois taillis, 148 Ha en prés, 99 Ha en parcours, 4 Ha en vergers, 2 Ha 86 a en sol de bâtiments, 1 Ha 16 a en jardins.

Le sol, en grande partie en plaine, est d'une médiocre fertilité et produit du blé, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, du maïs, peu de légumes secs, de navette et de fruits, des betteraves, des pommes de

terre, du chanvre, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. La culture de la vigne très florissante à Monnet au XV^e siècle, a été tout à fait abandonnée.



Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On n'importe que le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse ; 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, d'abondantes sablières et gravières, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre à chaux.

Il y a un chalet, dans lequel on fabrique 15.000 kilogrammes de fromage, façon Gruyère.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture, le produit de la fromagerie et celui des travaux auxquels ils se livrent dans les forges de Pont-du-Navoy.

Biens communaux : une maison commune, menaçant ruine, qui ne renferme qu'une salle d'étude, fréquentées en hiver par 37 garçons et 7 petites filles ; les grandes filles vont à l'école à Monnet-la-Ville ; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs en bois, et 142 Ha 06 a de pâtures, bois-taillis et terres labourables.

Bois communaux : 68 Ha 22 a, coupe annuelle 1 Ha 88 a.

NOTICE HISTORIQUE

Après avoir coulé du nord au sud, la rivière d'Ain se détourne brusquement entre Crotenay et le Pont-du-Navoy pour prendre sa direction de l'est à l'ouest. Près du coude formé par cette déviation, s'élève une haute colline que couronnent les ruines du château de Monnet. Montigny est agréablement assis au pied de la montagne, dans la vallée. Le paysage qu'on découvre depuis les ruines du château, ressemble assez à celui dont on jouit depuis la côte de Mirebel. Dans notre article sur Monnet-la-Ville, nous avons signalé les nombreux vestiges d'antiquités qu'on rencontre dans cette contrée ; nous n'y reviendrons pas. Dans le lieu dit à *la Pérouse*, on reconnaît les traces de la voie romaine qui, du Pont-du-Navoy, tirait à Marigny. Ses bords sont couverts de *tumuli* et d'ossements humains. Il en est de même dans les lieux appelés *au Combat* et aux *Os*. Ces tertres et ces débris humains se rattachent à la grande bataille livrée dans la Combe-d'Ain, du IV^e au V^e siècle.

Seigneurie : Le vaste territoire qui composait la seigneurie de Monnet faisait partie des biens donnés de 517 à 523, par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye d'Agaune, et de l'inféodation consentie par ce monastère, en 941, au comte Albéric de Narbonne, c'est-à-dire de la baronnie de Salins. Il en fut démembré au XI^e siècle pour servir d'apanage à Guy de Monnet, que nous croyons fils cadet de Gaucher I^{er}, sire de Salins, et frère de Gaucher II. Les seigneuries de Montsaugéon, de Châtelneuf, etc., ne furent qu'un démembrement de celle de Monnet. Cette dernière, qui avait le titre de *vicomté*, comprenait Monnet-le-Château, Monnet-le-Bourg, Monnet-le-Vieux-Bourg, Monnet-la-Ville, Montigny, Mont-sur-Monnet et le Pont-du-Navoy. Elle formait une châellenie administrée par un bailli, un prévôt châtelain, un procureur, un scribe, plusieurs maires et sergents, un gruyer, des messiers et des forestiers. La justice haute, moyenne et basse y était attachée. Cette seigneurie se divisa en deux parties, l'une dite de *Roche* et l'autre de Monnet, en la partie de *Montsaugéon*. La justice et la directe étaient communes, à l'exception de quelques villages qui avaient été partagés. Douze arrière-fiefs importants relevaient du château. De ce nombre étaient ceux de Montsaugéon, de la *Buchille*, de *Saffloz*, de *Montigny*, du *Rognon*, du *Meix-Maupré*, de *Canoz*, de *Martigna*, de *Vertamboz*, d'*Autriset*, de *Prost*, de *Saint-Maurice*, de *Favernier*, etc.

Seigneurs : Albéric de Narbonne, premier sire de Salins, mourut en 945, laissant trois enfants, *Létalde*, qui fut comte de Bourgogne et de Mâcon, *Humbert*, tige des sires de Salins, et une fille. Humbert, I^{er} du nom, sire de Salins, mort vers l'an 957, n'eut pour héritier qu'un fils, du nom aussi d'Humbert. Humbert II, mort vers l'an 1028, eut pour fils *Gaucher I^{er}*, *Létalde*, *Hugues I^{er}*, mort archevêque de Besançon en 1066 ou 1067, et *Ermenburge*, épouse d'Amédée de Navilly, chevalier. L'abbé Guillaume ne donne à Gaucher I^{er} qu'un seul fils, du nom de *Gaucher II*, qui vivait en 1078 et 1089. Nous croyons qu'il eut encore un autre fils, du nom de *Guy*, qui reçut pour apanage la vicomté de Salins et le territoire dont se forma la seigneurie de Monnet. Nous regardons ce Guy et Roger, son fils, comme les fondateurs de



l'abbaye de Balerne. Roger I^{er}, vicomte de Monnet, *Mulneth*, vivait en 1084. Il donna son consentement, avec son fils Hugues et Gaucher II de Salins, à une donation faite par le comte Etienne Tête-Hardie aux religieux de Cluny, du droit d'avoir un banc dans leur hospice de Salins pour y vendre leur sel. Il apposa aussi son sceau à la renonciation faite par Gaucher II aux droits qu'il prétendait sur les terres du prieuré de Romain-Moutier. *Hugues*, sire de Monnet, eut pour fils *Humbert*, vicomte de Salins, qui vivait déjà en 1084. Les enfants d'Humbert furent *Guy* et *Guillaurne*. Ce dernier apposa son sceau à un traité fait, vers l'an

1126, entre les religieux de Saint-Bénigne de Dijon et Humbert de Salins, à l'occasion de droits qu'ils avaient aux salines de Salins.

Guy II, sire de Monnet, que l'abbé Guillaume a toujours confondu avec Guy I^{er}, dont il a ignoré l'existence, eut trois enfants, *Roger II*, qui a continué la postérité des aînés, *Rodolphe*, qui a fait la branche des seigneurs de Ney, et *Gaucher*. Ces noms d'Humbert, de Gaucher, qu'on rencontre dans les deux familles de Monnet et de Salins, prouvent qu'elles sortent de la même souche. Guy II de Monnet était l'un des *amés* et *féaux* chevaliers à qui le comte de Mâcon, Guillaume, frère de Rainaud III, comte de Bourgogne, s'adressa, vers l'an 1147, pour exécuter, en faveur de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, la fameuse bulle du pape fulminée contre l'abbaye de Baume-les-Moines, où s'était commis un crime sans exemple (*inauditum scelus*). Par un acte sans date, mais qui dut être passé vers l'an 1184, Roger II de Monnet, pour assurer la tranquillité des religieux de Balerne *dont la maison avait été fondée par ses prédécesseurs, ainsi qu'il l'avait souvent entendu dire par son père*, se rendit au château de Bracon, à la cour de Gérard, comte de Vienne et de Mâcon et sire de Salins, et là il déclara, en présence d'un grand nombre de personnes, notamment de Guy de Dramelay et de Fromond, son fils, de Jeoffroy de Lons, de Rodolphe de Monnet, de Renaud de Voiteur, d'Aymon de Vertamhoz, d'Albéric de Binans, d'Aymon de Revigny et de Hugues, son fils, et de Hugues, fils de Fromond de Salins, qu'il n'avait droit d'exercer aucune exaction ni prise sur les biens et les

hommes de Balerne. Les hommes de Munz (Mont-sur-Monnet) devaient seulement, lorsque le seigneur allait faire quelque expédition, entrer au château et le garder jusqu'à son retour, et lorsqu'il entra par une porte, ils devaient sortir par l'autre. En cas d'inexécution de ses engagements, Roger se soumit à être excommunié par l'archevêque de Besançon et contraint par le comte Gérard, son suzerain. Il fournit pour ses cautions Guillaume et Gaucher, fils du comte Gérard. Humbert, Hugues et Guy de Monnet, fils de Roger, jurèrent d'exécuter les promesses de leur père.

En 1189, Roger se rendit à Besançon, près de l'archevêque Thierry, confirma toutes les possessions de l'abbaye de Balerne, notamment la grange d'Ebe, celle de Rotour, Rostorf, de Saffloz, Essarflot, et ce qu'elle avait dans le val de Chamhly déjà du temps de Guy et de Roger, son fils. Il est évident qu'il est ici question de Guy I^{er} et de Roger, son fils, et non de Guy II, père de ce même Roger II qui comparait dans cet acte. Malgré tous ses engagements, le Sire de Monnet ne tarda pas à troubler les religieux de Balerne. Gaucher, sire de Salins, fils de Gérard, étant venu le visiter un jour dans son château de Monnet où il était malade, le trouva versant des pleurs et se lamentant de tous les maux qu'il avait causés à ces pauvres moines. Après avoir avoué ses torts, il exigea que ses fils Humbert, Hugues et Gérard ratifiassent tous les dons faits par ses ancêtres, et qu'ils jurassent sur les saintes reliques de laisser leur maison en paix et même de la protéger envers et contre tous. Gaucher de Salins, touché de sa douleur, se porta lui-même garant de ses promesses. Il paraît que Roger tint parole et qu'il vécut le reste de ses jours dans une grande piété, multipliant ses dons envers les abbayes de Balerne et de Rosières. Il n'était point encore mort en l'an 1200, et vivait le plus souvent, avec ses fils, à la cour de son suzerain. Humbert, fils aîné de Roger, devint sire de Monnet et vicomte de Salins. Il se montra beaucoup plus violent que son père et fut presque toute sa vie sous le poids d'excommunications. Il n'avait pas craint d'usurper, au préjudice de l'abbaye de Saint-Oyan, les prieurés de Marigny et de Mont-Saint-Sorlin, avec leurs églises,

leurs dîmes et autres revenus spirituels et temporels. Dénoncé pour ce fait à l'archevêque de Besançon, l'interdit fut jeté sur sa terre et lui-même fut excommunié. Il demanda enfin son pardon, restitua tout ce qu'il avait pris, jura sur les évangiles avec Hugues, son fils, de ne plus renouveler ses violences, et consentit à être excommunié de nouveau s'il manquait à sa parole.



Humbert avait rencontré dans l'abbé de Saint-Claude un adversaire redoutable contre lequel il ne pouvait lutter; mais les moines de Balerne, trop faibles pour lui résister, étaient chaque jour victimes de ses fureurs. Il entraînait dans l'abbaye ou dans les fermes qui en dépendaient, enlevait le bétail, les fourrages et tout ce qui lui tombait sous la main. L'archevêque Amédée de Dramelay, prévenu de sa conduite, l'appela à sacour et le menaça d'une nouvelle excommunication. Il promit alors, par un acte de l'an 1202, de ne plus piller ni l'abbaye ni les sujets du monastère et de restituer tout ce qu'il avait pris. Sans respect pour ses serments, il recommença ses exploits. Gaucher de Salins fut obligé d'intervenir en 1016, pour l'amener à

un nouveau traité avec l'abbé de Balerne. Il promit de rendre hommage à ce prélat pour les fiefs qu'il tenait de lui, et réitéra la parole qu'il avait donnée de ne plus l'inquiéter. Ce fut le tour alors de l'abbaye du Grandvaux d'être tourmentée par ce turbulent voisin. Après avoir cherché querelle aux religieux et s'être emparé de plusieurs de leurs domaines, Humbert de Monnet consentit à faire la paix avec l'abbé et à signer un traité dont les bases furent arrêtées par plusieurs arbitres réunis à Doucier, *in villâ de Doctie*, en 1224. Pour dédommager les moines de Balerne de tous les torts qu'il leur avait causés dans le cours de sa vie et pour fondation de son anniversaire, il leur donna, en 1228, du consentement de sa femme et de ses fils, la part qu'il avait dans les dîmes de la paroisse de Connoz et le moulin de la Lascère. Hugues, sire de Monnet, fils d'Humbert, se montra aussi généreux que son père avait été avide. Non seulement il ratifia, en 1257, les dons faits par ses ancêtres à l'abbaye de Balerne, mais encore il en ajouta de nouveaux et vécut toujours en paix avec elle.

Par un traité passé au mois d'octobre 1253, Jean de Chalon l'Antique céda à Guillaume, comte de Vienne, et à ses successeurs, la suzeraineté du fief de Monnet qui dépendait de sa baronie de Salins, à condition que ce seigneur, longtemps son rival, serait son homme-lige pour cette suzeraineté. En 1268, Guillaume, sire de Monnet, fils de Hugues, consentit,

moyennant une somme de 1200 livres viennoises, à se reconnaître homme-lige de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, l'un des fils de Jean de Chalon, sauf la féauté qu'il devait à Hugues, comte de Vienne et sire de Pagny, l'un des héritiers de Guillaume, comte de Vienne, et à

reprenre de lui, en fief, cent livrées de terre de son alleu, situées à Doucier, au val de Chambly, à Soneson, à Villars-sur-l'Ain et à Navoy. Il promit, en conséquence, de recevoir ce seigneur dans son château de Monnet à grande force ou à petite force, si ce n'est contre le seigneur de Vienne, son suzerain.

Au mois de septembre 1275, il déclara tenir son fief de l'abbé de Baume ce qu'il avait dans la tranchée devant le château de Monnet, le territoire de Montigny, la dîme et le patronage de Mont-sur-Monnet, sauf la foi due aux seigneurs de Vienne. Les sires de Salins avaient donné à l'abbaye de Baume une partie du territoire de Monnet et le village de Montigny. Le pape Urbain II, en 1089, et l'empereur Frédéric Barberousse, en 1157, avaient confirmé cette donation. En 1280, Guillaume de Monnet aliéna son fief en faveur d'Otton, comte palatin de Bourgogne, la moitié de sa vicomté de Salins et de ses dépendances, moyennant 700 livres estevenantes ; il avait donné l'autre moitié en mariage à son fils aîné. Il céda encore, de gré ou de force, son château de Monnet et moitié de la seigneurie à Jean de Vienne,

son suzerain. La partie vendue fut appelée la *seigneurie de Roche*, et celle qu'il se réserva, la seigneurie en la *partie de Montsaugeon*. On trouvera à l'article Crotenay la liste des seigneurs de Monnet en la partie de Montsaugeon ; nous ne nous occuperons ici que de la partie dite la *seigneurie de Roche*.

Le mardi après Pâques de l'an 1284, Jean de Vienne, écuyer, sire de Mirebel, déclara qu'ayant eu des querelles avec Jean de Chalon, comte d'Auxerre, il lui avait fait « plusieurs griez et plusieurs injures, » et que, pour l'indemniser, il lui abandonnait définitivement, pour lui et ses successeurs, le fief de Monnet.

Jean de Chalon, sire d'Arlay, ne trouva nullement cet arrangement de son goût et en exigea la rupture.

Etant à Besançon le jeudi avant la Pentecôte de l'an 1284, il fit signer une déclaration par laquelle Jean de Vienne s'engageait à ne jamais vendre ni engager ce fief sans son consentement, sous peine d'une amende de 300 marcs d'argent. Le comte d'Auxerre ne se tint pas pour battu. Il força le sire d'Arlay, son frère cadet, à respecter l'abandon fait en sa faveur par Jean de Vienne, et fit réitérer cette cession en 1289.

Le mardi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, il fit foi et hommage à l'abbé de Baume pour ce que

Guillaume de Monnet tenait de lui en fief à Monnet. Le vendredi avant l'Ascension, en 1300, il acensa pour quelques années le château de Monnet, avec tous les revenus en dépendants, à Richard de Monnet, sire de Montsaugeon, fils de Guillaume, moyennant sept quarts de froment par an. Au mois de

décembre 1301, Jean de Vienne reprit en fief, du comte d'Auxerre, la maison forte qu'il avait fait bâtir sur la montagne de l'Heute, entre Mirebel et Montrond, dans le lieu appelé la *Garde-le-Comte*, proche du

chemin des Vernillières, tendant de Crotenay à Château-Chalon, et reconnu que ce château-fort, avec les terrains à l'entour, dépendait du château de Monnet.



Béraud de Mercueil, connétable de Champagne, par une déclaration signée à Orgelet en 1310, reconnu tenir en fief du même prince tout ce qu'il possédait en deçà de la Saône, excepté ce qu'il tenait à Monnet, *Mugnet*, de l'abbé de Baume. C'est probablement ce fief qui forma la chevanche des Favernier, dont nous parlerons plus loin.

Jean de Chalon II, comte d'Auxerre, nomma, en 1318, pour châtelain de sa forteresse, Richard de l'Abergement. Au printemps de l'an 1336, ce prince se rendit avec sa famille et sa cour et les seigneurs de Neufchâtel à l'abbaye de Balerne, pour régler les conditions du mariage d'Alix, sa fille, avec Thiébaud VII de Neufchâtel. Ce mariage fut célébré en grande pompe au château de Monnet. Les fêtes duraient encore, lorsque le nouveau marié, laissant son épouse et son vieux père, courut rassembler ses vassaux pour prendre part à la guerre déclarée par les barons comtois contre le duc de Bourgogne. Aussitôt après la mort du duc Eudes, les grands vassaux se regardèrent comme tellement indépendants, qu'ils s'affranchissaient de leurs devoirs envers leurs suzerains légitimes. Ainsi Jean II de Chalon-Auxerre fit une alliance, en 1349, avec le dauphin de Vienne, et reprit de lui en fief les châteaux de Monnet et de Montrivel, promettant de faire consentir plusieurs autres seigneurs à cette alliance.

De 1302 à 1365, les grandes compagnies tentèrent plusieurs fois de s'emparer du château de Monnet ; mais Tristan de Chalon, fils du comte Jean II, y fit faire bonne garde et ne le laissa point surprendre. C'est dans ce château que ce prince, entouré d'une cour nombreuse, signa, le 20 décembre 1364, avec Philippe de Vienne, sire de Pymont, le traité qui réunit les deux bourgs de Lons-le-Saunier en un seul. Louis de Chalon, sire de Châtelbelin, fils de Tristan, par son testament de l'an 1396, légua la seigneurie de Monnet à Louis de Chalon II, comte d'Auxerre, son cousin. Ce jeune seigneur en vint prendre possession, en 1399, avec ses écuyers et ses gouverneurs, et reçut les hommages de ses vassaux. Ses biens ayant été confisqués pour cause de félonie en 1413, la duchesse de Bourgogne fit conduire, la même année, de la poudre et des armes au château, dans la crainte d'une attaque. Philippe-le-Bon engagea cette terre, vers l'an 1450, à Benetru de Chassal, seigneur de Boutavant. Isabelle de Fétigny, veuve de ce gentilhomme, en fournit le dénombrement au duc de Bourgogne en 1473, au nom de ses enfants mineurs.

En 1479, Claude de Dortans, écuyer, seigneur de Champagne en Comté, entretenait une correspondance avec Charles d'Amboise, lieutenant général du roi Louis XI en Bourgogne, et lui offrit de lui livrer la ville d'Orgelet, le château de Monnet et vingt-cinq autres forteresses commandées par ses parents, ses amis ou ses affidés. On ne sait quel fut le résultat de cette lâche trahison. Simon de Faverney, abbé de Balerne, dit seulement dans ses mémoires manuscrits que les châteaux de Montrond et Monnet furent pris par les troupes de Louis XI et démantelés. Au mois d'août de la même année, Louis XI donna à Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, qui venait d'embrasser son parti, tous les biens confisqués sur Louis II de Chalon. Dans ce don se trouvait comprise la seigneurie de Monnet. Avant l'an 1500, cette même terre fut donnée à Jean de Chalon-Arlay IV par l'empereur Maximilien, et confirmée à Philibert de Chalon, son fils, par l'archiduc Philippe. Dès ce moment, Monnet a eu les mêmes seigneurs qu'Orgelet.

Château : il occupait le sommet d'un rocher appelé la montagne de *Lahier* ou des *Hayers*, qui s'avancait comme un promontoire dans la Combe d'Ain. Un fossé, large de 15 mètres et de 8 mètres de profondeur, creusé à pic dans le roc, l'isolait du reste de la montagne. Sur ce fossé était un pont-levis par lequel on entrait dans une première cour entourée de murailles et ayant la forme d'un parallélogramme. C'est là que les retrahants se retiraient avec leurs bestiaux et leurs meubles précieux. En sortant de cette cour, on trouvait un autre fossé, encore plus large que le précédent, sur lequel était jeté un second pont-levis ; il communiquait avec la porte d'entrée, flanquée de deux grosses tours quadrangulaires. A quelque distance de la porte était un donjon carré, ayant 8 mètres de côté, engagé dans le mur d'enceinte. Ce mur était flanqué de trois autres tours circulaires de 5 mètres de diamètre, en maçonnerie pleine jusqu'à une certaine hauteur. Il suivait les contours de la montagne et semblait faire corps avec les escarpements. Dans l'intérieur de l'enceinte étaient la maison forte, la chapelle, les établetries et les maisons de plusieurs vassaux. Il ne reste de ces constructions, qui recouvraient une large surface, que la base des murs, les tronçons des deux tours

à côté de la porte d'entrée, la partie inférieure du donjon et les bases de trois tours circulaires qui ont encore 4 mètres de hauteur.

Les fossés sont bien conservés. Le château de Monnet fut du nombre des neuf forteresses de la Combe d'Ain dont Louis XI ordonna la démolition en 1480.



Bourg : le bourg de Monnet était au pied sud-ouest du château, dans la même direction que le vieux bourg ; il était clos de murs et de portes, et administré par un châtelain et un prévôt. L'emplacement des murs d'enceinte est appelé aux *Chauffaux*. Ses habitants, à la fin du XII^e siècle, étaient Hugues Chaslo, Hugues de Monnet, chevalier, Gauthier de Monnet, fils de Hugues, Guillaume, fils d'Aimon d'Exparte, Lambert de Bletterans, chevalier, Guy, fils de Pierre de Saint-Lothain, Hugues Gœola, Humbert, fils d'Hugues de la Rochette, Ponce de Sirod, chevalier, Guillaume Passequy et son fils Arduin, Oger Chasmat et plusieurs familles bourgeoises. Quelques-uns des gentilshommes que nous venons de nommer avaient leurs maisons dans l'enceinte du château. La ruine de ce bourg peut être attribuée aux grandes compagnies, dans le cours du XIV^e siècle, ou à Louis XI, dans le siècle suivant.

Prévôté : la prévôté de Monnet fut tenue pendant plusieurs siècles par la branche cadette des sires de Monnet. Humbert, prévôt de Monnet, vivait en 1184.

Fief des Favernier : il relevait de la seigneurie de Monnet en la partie de Montsaugéon, et s'étendait sur une grande partie du territoire de Montigny. La justice haute, moyenne et basse y était attachée. Ce fief fut longtemps entre les mains des seigneurs de la maison de Monnet. Il appartenait en 1584, par suite d'acquisition, à Sébastien Favernier. Ayant été vendu par décret en 1601, il fut réuni à la seigneurie de Monnet. Anatoile Moureau, de Monnet-la-Ville, en obtint le don de retrait féodal, le 22 novembre 1647, du roi d'Espagne, et l'a transmis à ceux de ses descendants dont nous avons donné la liste dans notre article sur Monnet-la-Ville.

Maison féodale : au sud-ouest de la montagne des Hayers et non loin des ruines de l'ancien château, M. Moureau-Favernier avait fait construire, au XVIII^e siècle, un élégant château composé d'un principal corps de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme, de plusieurs autres bâtiments de dépendances et d'un vaste parc. Vendu nationalement, en 1794, à la suite de l'émigration de son propriétaire, il appartient actuellement à M^{me} veuve Olivier, qui l'habite. M. Moureau avait fait bâtir un autre château près de l'ancien bourg de Monnet, dans le lieu dit à la *Glacière*. Vendu aussi par l'Etat, il fut acquis par la famille Vuillet, de Mirebel, qui l'a démolit. Les bâtiments de dépendances seuls ont été conservés et convertis en une maison d'habitation. M. le comte Moureau résidait ordinairement dans son manoir de Monnet-le-Château et y attirait les artistes les plus renommés. Il en avait admirablement orné les jardins. On y voyait une urne érigée à la mémoire de Louis XVI, de charmants bosquets et un petit belvédère bâti sur le plan du Parthénon.

Le 6 novembre 1790, la garde nationale de Poligny prévint celle de Lons-le-Saunier qu'il se formait des rassemblements contre-révolutionnaires au château de Châlain, et qu'il y arrivait des convois nocturnes. Sur cet avis, un officier municipal et un détachement de 50 hommes se mirent en marche sous les ordres d'un capitaine. Arrivée au Pont-du-Navoy, cette troupe rencontra trois individus armés de fusils qui se rendaient au château de Monnet. C'étaient M. Deschamps, ancien officier de cavalerie, cousin de M. le comte Moureau, et deux de ses amis, tous trois à la chasse. Un peloton de douze hommes accompagna aussitôt ces messieurs au château et procéda, à huit heures du soir, à une perquisition qui ne produisit aucun résultat.

Au château de Châlain, où l'on se présenta à dix heures et demie, on rencontra dans leurs appartements MM. de Blesney, ancien capitaine de cavalerie, de Mesnois, ancien lieutenant-colonel au régiment de Bourbonnais, et de Beauregard, frère de M. de Châlain. La perquisition ne fut pas plus heureuse qu'à Monnet. M. Moureau se plaignit à la commune de Lons-le-Saunier de la violation de son domicile. Le conseil s'excusa sur l'avis reçu de Poligny et lui répondit : « Nous connaissons tous M. Moureau par les vertus civiques et le patriotisme qu'il manifesta dans nos premières assemblées d'ordres, qui le firent distinguer favorablement »

par le titre d'ami du peuple et de défenseur de ses droits.» Le patriotisme de M. Moureau ne le préserva pas de la nécessité d'émigrer en 1793.



Chevance de Saffloz à Montigny : Le 21 janvier 1517 (v. st.), Philiberte de Luxembourg permit, au nom de Philibert de Chalon, son fils, à Jacques Canez, de Saffloz, écuyer, de prendre possession de cette chevance qu'il avait acquise de Denis Loyette, écuyer, seigneur d'Aresches. Cet acquéreur la revendit, en 1518, à Jeanne de Launoy, épouse de Catherin de Vayré. En 1607, Humbert de Mont-Saint-Ligier, qui la possédait alors par acquisition, la céda à Baise de Ronchaux, écuyer. Le 7 avril 1732, Anatoile Mandrillon et Pierrette Moureau, son épouse, de Mont-sur-Monnet, vendirent ce fief à Jean-Pierre Hugues de Montigny, qui le possédait encore en 1760. Il était tenu en dernier lieu par M. Menestrier, surnommé le père des pauvres. La maison féodale qui dépendait de cette chevance appartient actuellement à M. Bury, maire de Montigny.

Hôpital : Jean de Chalon-Auxerre I^{er} fonda, en 1302, un hospice à Monnet pour les pauvres et les pèlerins, et en confia l'administration à des hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit de Besançon. Cet hôpital, ruiné un 1479, était au bord du bief Martin. On trouve sur son emplacement des tuiles, des briques et des ossements humains.

Église : on voit figurer comme témoins, dans plusieurs actes du XII^e siècle, les chapelains de Montigny. Dom Grappin, dans son almanach de Besançon pour 1785, indique l'église paroissiale de Montigny dans le décanat de Lons-le-Saunier et le bailliage de Poligny, comme étant sous le vocable de Saint-Étienne et du patronage de Saint-Pierre de Mâcon. Il ne reste aucune trace de cette construction.

Bibliographie : Archives du château d'Arlay. — Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume. — Annuaire du Jura, années 1844 et 1847. — Archives des préfectures du Doubs et du Jura.